



Assemblée Générale : Risques Psycho Sociaux

Modalités pratiques

Date et lieu :

- Le 13 mars 2014 aux environs de Chartres (lieu précis sera communiqué plus tard) principalement pour les militants des départements d'Eure et Loir et du Loiret.
- Le 14 mars 2014 à Saint Avertin principalement pour les militants des départements du Cher, d'Indre et d'Indre et Loire.
- Les militants du Loir et Cher seront invités à choisir entre ces deux dates.

L'objectif étant de favoriser la participation du plus grand nombre, les militants qui ne pourraient pas participer à l'AG préconisée pour leur territoire ont la possibilité de s'inscrire à l'autre date.

Horaires :

Les travaux débuteront à **09h00**, pour prendre fin à **16h30**. Un café d'accueil sera servi à partir de **08h30**.

Modalités en temps :

- Les participants prendront cette journée sur leur temps de délégation.
- Les adhérents sans mandat qui voudraient participer peuvent s'inscrire devront prendre le temps sur des congés ou RTT.
- Si l'entreprise accepte que le militant ou la militante pose un Congé de Formation Economique Social et Syndical (CFESS) pour cette journée, le Syndicat établira une attestation.

Financement :

Une participation forfaitaire sera demandée à chaque personne.

Elle correspond au forfait pédagogique pour une journée de formation, soit **150€**.

Pour les militant(e)s dont les frais sont pris en charge par l'entreprise ou le CE, le forfait sera facturé à la structure adéquate.

Pour les militant(e)s dont les frais ne sont pas pris en charge par l'entreprise ou le CE, le forfait est partagé pondéré comme suit :

- o **10€** réglé par la personne (ou sa section) à l'inscription.
- o **140€** pris en charge par le Syndicat

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter !